

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019/110

Membres en exercice : 23

Membres présents : 17

Membres absents représentés : 0

Membres absents : 6

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Catherine MIFFRE, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Carine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés : Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Julie SANZ-GUERRERO, Jacques BASSET, Jean-Marie ROGER.

Secrétaire de séance : Yannick COSTA.

Date de la convocation : 22/11/2019

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL 66
APPEL A PROJETS « SERVICES AU PUBLIC INNOVANTS »
REHABILITATION D'UNE MAISON EN LOGEMENT D'URGENCE ET BANQUE
ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019-053 du 10 avril 2019 par laquelle la commune sollicitait une aide du Conseil Départemental de 10 000 € (soit 50% de la dépense prévisionnelle) pour la réhabilitation d'une maison en logement d'urgence et banque alimentaire dans le cadre de l'appel à projet « services au public innovants ». Il informe que les travaux de la banque alimentaire sont terminés, mais que le budget restant prévu ne suffira pas à réhabiliter les 2 niveaux restants (environ 90m²) pour le logement d'urgence qui nécessite des travaux conséquents qui n'étaient pas prévus (renforcement des planchers, isolation, désamiantage...). Il y aurait donc lieu de solliciter un complément de subvention auprès du Département. Le montant des travaux supplémentaires est estimé à 40 000 € HT.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande complémentaire dont le plan de financement serait le suivant :

**Plan financement appel à projets "services au public innovants" CD66 - Réhabilitation d'une maison en logement d'urgence et
banque alimentaire**

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux banque alimentaire (réalisé)	7 602,00 €	Participation CD66 (1ère demande)	10 000,00 €
Travaux logement d'urgence		Participation complémentaire espérée CD66 (2ème demande)	18 000,00 €
Travaux électricité/chauffage	10 000,00 €		
Isolation toiture	4 000,00 €		
Escalier	3 000,00 €		
Sol	8 000,00 €		
Plomberie	7 000,00 €		
Placo/cloisons/peintures	5 000,00 €		
Renfort plancher	3 000,00 €		
Menuiseries intérieures et extérieures	5 000,00 €		
Désamiantage	5 000,00 €	Fonds propres Commune	29 602,00 €
TOTAL	57 602,00 €	TOTAL	57 602,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- ▶ **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental 66 un complément de subvention d'un montant égal à 18 000 €.
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.